

LA TRIBUNE LYONNAISE

JOURNAL INDEPENDANT

ORGANE HEBDOMADAIRE DES INTÉRÊTS COMMERCIAUX, INDUSTRIELS ET AGRICOLES

Le Journal est mis en vente le Samedi matin.

ABONNEMENTS : { Rhône et départements limit. 5 fr. 6 mois. 1 an. 8 fr. France et Alsace. 6 » 10 » Union postale. 7 » 12 »

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.



A. LEFÈBURE, Directeur et Rédacteur en chef.
33, RUE THOMASSIN, 33

Adresser au Directeur toutes les Communications et Correspondances concernant LA RÉDACTION ET L'ADMINISTRATION

ANNONCES :

Anglais, 4^e page. La ligne. 0 fr. 50 Réclames. 1 fr. 50
A la 1^{re} page. 2 » Chronique. 2 » 50

Les Annonces sont reçues : — A LYON, au Bureau du Journal 33, rue Thomassin ; — A Paris, à l'Agence Ewig, 9, rue d'Amboise

A NOS ACTIONNAIRES

Nous avons l'honneur de rappeler à MM. les Actionnaires de la Société anonyme du journal la *Tribune lyonnaise*, que l'Assemblée générale du 11 juillet a décidé l'appel du second quart du capital social.

Le versement de 25 francs par titre aura lieu contre reçu présenté à domicile : mais chacun reste libre de l'opérer, soit aux bureaux de la *Tribune*, 33, rue Thomassin, soit le mardi, au marché de Vaise, entre les mains du représentant du journal.

Dans tous les cas, il importe que MM. les Actionnaires produisent leurs titres afin que mention y soit faite de ce deuxième versement et que le sceau de la Société y soit apposé.

Nous rappelons à ce sujet que nos bureaux sont ouverts tous les jours, excepté les dimanches et fêtes, le matin de 8 heures à midi, et le soir de 2 heures à 6 heures.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

NOTRE SPHÈRE D'ACTION

Combattre les abus envers et contre tous, avec une entière indépendance mais avec un grand esprit de justice et de modération : telle a été notre raison d'être.

Nous avions pris, dans l'exposé de notre programme, l'engagement de ne jamais faillir à cette tâche. Avons-nous tenu nos promesses ? Sommes-nous restés fidèles à notre parole ? Ce qui semble nous le prouver, c'est que douze cents abonnés nouveaux sont venus grossir la phalange de la première heure.

Et tout s'est accompli en dix mois, en ne paraissant qu'une fois par semaine. Que sera-ce lorsque nous pourrions paraître deux fois ?

C'est alors que certains services devront compter avec nous — qui nous appuyons exclusivement sur l'opinion publique.

Comme nous le disions dans notre premier numéro, nous ne connaissons que les intérêts du commerce, de l'industrie et de l'agriculture. Si pour les faire triompher, ajoutons-nous, il faut quelquefois que nous luttons contre nos amis nous le regretterons, mais nous n'hésiterons pas : « Platon nous est cher, disaient les anciens ; mais plus chère encore nous est la vérité. »

Nous disions encore :

« Jamais d'ailleurs notre plume ne se permettra aucune personnalité ; car nous savons le respect que l'on se doit même entre adversaires. Il nous suffira de nous placer hardiment sur le terrain solide des principes et d'y maintenir nos discussions ou nos revendications. »

« La *Tribune lyonnaise* accueillera avec empressement toutes les réclamations et toutes les communications qui pourront l'éclairer dans l'enquête hebdomadaire qu'elle se propose d'ouvrir sur les vices de toute nature qui arrêtent le développement des affaires et compromettent tant d'intérêts. »

« Nous signalerons en même temps toutes les améliorations à faire dans la région. Questions d'hygiène, de voirie, d'éducation, d'impôts, rien ne doit échapper à nos investigations, et aucun obstacle ne nous arrêtera pour réclamer contre les abus jusqu'à ce qu'ils aient disparu. »

« Les halles, les marchés, les abattoirs ont besoin de réformes ; ces réformes, nous les signalerons et nous les obtiendrons. Mais ce sont surtout les octrois que nous aurons à passer au crible de nos observations. Nous les ferons sans

parti pris, n'ayant d'autre but que de défendre les véritables intérêts des consommateurs et des producteurs. »

Production et consommation, ne sont-ce pas là les deux pôles de l'Economie politique, les deux grandes phases de l'activité humaine ?

Nous ne reviendrons pas ici sur les œuvres que nous avons accomplies ni sur les campagnes que nous sommes en train de mener contre l'autocratie de quelques fonctionnaires. On nous a trop longtemps reproché de n'être que l'organe de certaines corporations qui s'occupent plus spécialement de l'alimentation ; mais ne devons-nous pas songer tout d'abord à ceux qui venaient à nous les premiers, qui nous apportaient leurs encouragements et leurs énergies, leurs plaintes et leurs capitaux ?

Notre sphère d'action s'est bien élargie à leur inspiration même et sur leurs conseils. Nous ne sommes restés étrangers ni à la tenue des marchés où la population va s'approvisionner, ni au service de l'inspection des subsistances, ni à celui des octrois, ni à celui de la régie. Demandez-le aux marchands de comestibles, de fruits ou de légumes ; demandez-le à nos marchands de denrées coloniales, de vins ou de liqueurs. La corporation de l'épicerie est venue à nous et elle nous sera acquise toute entière le jour où elle aura fortement constitué sa Chambre syndicale.

Viendra à nous la Chambre syndicale des cafetiers, limonadiers et restaurateurs ; car elle a chaque jour des intérêts à faire valoir contre la régie, les douanes et l'octroi — et elle sait que les colonnes de la *Tribune* lui sont larges ouvertes.

Qu'ils viennent à nous, tous ceux qui ont à se plaindre ou à réclamer : nous sommes à leur dévotion. Déjà le comprennent les syndicats des marchands de vins en gros et des boulangers, et derrière eux nous voyons arriver les négociants en grains et graines, en fourrages, en farines...

Est-ce que tout ce monde des affaires n'a pas besoin d'un organe qui le soutienne et le défende ?

Ce jour-là nous serons le *Moniteur*, non plus de l'alimentation proprement dite, mais de toutes les industries alimentaires, de tout le commerce des subsistances, de tous ceux qui — de près ou de loin (et ils sont nombreux) — concourent aux approvisionnements de la cité et de la région !

Ce jour-là, ce sera demain. — Et dès maintenant nous réservons pour la *Tribune* le titre de : *Moniteur des subsistances*.

La Politique des Affaires

La politique des affaires, c'est la nôtre. Car nous l'avons affirmé dès le premier jour : « Il va sans dire qu'ennemis des agitations stériles, nous soutiendrons énergiquement les idées d'ordre, de paix, de liberté, sans lesquelles il n'y a, pour le commerce, l'industrie et l'agriculture, ni stabilité, ni prospérité. »

Mais cette politique des affaires est-elle bien celle de nos assemblées ? Il est permis d'en douter. Le 26 janvier, une étrange coalition renversa le ministère Gambetta dans lequel le pays avait pleine confiance ; et voici qu'une nouvelle coalition, non moins étrange, jette par terre le cabinet Freycinet au moment même où les complications extérieures imposaient à tous le patriotique devoir d'en consolider l'existence. Gambetta lui-même leur en avait donné l'exemple dans un admirable discours qui n'était que l'expression d'une abnégation admirable. Devant le danger, il faut rester unis.

A quoi songent donc nos députés, d'agir

sans suite et sans motifs, comme ferait une bande de gamins contre leur maître d'école ? La France qui pense, la France qui travaille, n'est pas tendre pour eux : elle demande du calme, une nette vision de la situation et de l'avenir, des résolutions en rapport avec nos malheurs et notre dignité ; elle demande tout cela, parce qu'elle ne veut pas être inutilement troublée par les agitations d'aujourd'hui et les incertitudes du lendemain. Elle veut achever de se refaire et de reconstituer le capital national, capital d'argent et d'honneur, afin d'être prête un jour à toutes les éventualités ; mais elle entend qu'on ne l'arrache pas constamment à sa besogne par des soubresauts parlementaires.

Qu'irions-nous faire en Egypte, à moins que nous n'y soyons contraints par les seuls intérêts de notre drapeau ? Nos conditions d'existence et d'équilibre ne sont plus celles d'autrefois. Ne sommes-nous pas encore guéris de nos fameuses rimes... gloire, victoire, guerriers, lauriers... ? Nos lauriers, allez donc les demander à Metz ! Nos victoires, allez les demander à Sedan ! Nos guerriers, demandez-les à l'Empire ! Demandez à l'Empire ce qu'il a fait de notre gloire ! La gloire qui nous reste, c'est le travail.... Ne nous l'enlèvez point par vos dissentiments de parti ou par vos querelles de personnes !

Allons, députés et sénateurs, laissez-nous nous occuper de nos affaires, de nos entreprises, de nos finances, de notre commerce et de notre agriculture... Le bras qui travaille sait aussi combattre... quand il le faut.

Mais aujourd'hui le faut-il ? Nous ne le pensons pas encore.

L'Egypte a dévoré des armées, elle a dévoré Kléber... Il ne nous reste rien à faire dévorer aujourd'hui, même pour le plus grand plaisir de l'Angleterre. Qu'importe de sauver l'Egypte si nous venions à perdre la France ?

Voulez-vous savoir ce que c'est que cette Egypte où on nous convie à de nouveaux combats et peut-être à de nouveaux désastres ? Eh bien ! lisez les « *Notes d'un résident français sur l'Egypte* », par un de nos collaborateurs les plus aimés, par A. Ganeval ; et vous m'en direz des nouvelles ! (1)

Du reste, la Chambre vient enfin de reconnaître elle-même qu'elle avait commis un impair. Elle vient, par deux votes successifs, de proclamer que le ministère avait sa pleine confiance et pouvait compter sur son appui. Allons : tout est bien qui finit bien. Mais ne vaudrait-il pas mieux éviter ces discussions byzantines et ces niaiseries contradictoires. Dire oui, puis non : est-ce digne d'une législature ?

Du reste, avant même cette heureuse volte-face, le ministère aurait eu tort de persévérer dans sa résolution de se retirer et de céder place nette à ses adversaires. Qu'il ait été blessé dans son amour-propre, nous le comprenons très bien ; mais ce n'est pas une raison pour qu'il sacrifie les intérêts de la France, de la République à un sentiment de dépit personnel.

Quoi ? parce que 263 députés qui s'étaient entendus préalablement, sur 557, on voté contre le ministère, ce ministère qui a si heureusement conduit jusqu'à présent les affaires extérieures et intérieures de la France, donnerait sa démission ! Nous ne pouvons pas l'admettre un seul instant. La mairie centrale de Paris n'est ici qu'un intérêt de second ordre. Le grand intérêt, c'est la question d'Orient, c'est la solution pacifique annoncée par M. de Freycinet qu'il faut savoir atteindre.

Or, pour le ministère Freycinet, qui a su agir sans engager le pays, qui a loyalement expliqué la marche qu'il entendait suivre, il doit rester aux affaires jusqu'à ce que la question d'Orient soit réglée ; et il doit y rester avec la conscience qu'il y demeure soutenu par le pays tout entier.

Voilà ce que disent les gens de cœur et d'affaires, les ouvriers et les commerçants, les seuls fils de la vraie France.

(1) *L'Egypte*, en vente chez tous les libraires, prix : 1 fr.

Tribune des Réclamations

La Grève des deux sous

Nous avons commencé ; nous continuerons. Que nous importent les criailleries de la canaille lorsque nous avons, pour nous soutenir, l'approbation des honnêtes gens et les encouragements des victimes ?

Notre dernier article nous a valu bien des éloges qui nous sont précieux et bien des injures que nous méprisons. C'est un honneur d'être en butte aux insultes des vierges folles et aux menaces de leurs souteneurs. Disons à ce sujet que nous n'avons jamais entendu confondre dans une même réprobation indignée toutes les filles de brasserie : il en est parmi elles qui sont honnêtes, morales, actives, convenables, aimables même ; et ce n'est pas nous qui nous permettrons jamais, comme l'a fait une vestale effrontée, de traîner leur réputation dans les fanges du ruisseau. C'est à celles-là seulement qui suent le vice et vivent de captations, que nous avons conseillé l'emploi redoublé des *courants d'air* comme moyen de thérapeutique et d'hygiène.

Les autres le savent bien — et nous en avons pour preuve l'adhésion qu'elles ont données à notre projet : elles rougissent de recevoir une aumône de *deux sous* de la part de certains clients qui croient acheter en même temps le droit à d'impertinentes familiarités. Elles demandent la légitime rémunération de leur travail sous forme de salaire régulier et non sous forme de prélèvements arbitraires sur le porte-monnaie des consommateurs ; car elles n'entendent pas être plus longtemps confondues avec les cabotines du trottoir que la police ferait bien de cueillir le soir, après minuit, et de numérotter.

Mais ce ne sont pas seulement les Hébés vertueuses qui sont prêtes à nous seconder dans la réalisation de notre projet relatif à la suppression de l'impôt vexatoire des *deux sous* ; ce sont surtout les garçons. Qui le croirait ? Plusieurs nous ont adressé un projet de statuts pour la fondation de la *Société des Courants d'air*.

Nous réussons, malgré les Phrynés et les Laïs de bas étage ; nous réussons, parce que nous ne portons atteinte en rien aux profits des patrons et que nous voulons seulement une meilleure application, plus juste, plus rationnelle, de la loi relative au travail et à sa rémunération. Nous réussons, parce que le mouvement de l'opinion est avec nous et que la presse va nous aider.

Etablissements insalubres

Une lettre, revêtue de sept signatures, nous informe qu'il existe une tannerie, rue d'Alger, 12, et que cette tannerie donne en même temps cours Rambaud, 7, et rue Dugas-Montbel, 1. Cet établissement appartient à M. Simon Ulmo. Or il paraît que ce dernier a, malgré l'interdiction qui lui en a été faite, un entrepôt de cuirs verts qui sème l'infection partout à la ronde. La puanteur est telle que l'on évite de passer par la rue d'Alger ou par les rues avoisinantes, et que les habitants des environs ne peuvent plus sortir sans se boucher le nez. Est-ce possible ? est-ce tolérable ? S'il en est ainsi, il faut que la maison Ulmo se hâte d'apporter un remède immédiat à un aussi pitoyable état de choses. Elle est riche, elle le peut, elle le doit !

Simple questions

Un rentier fait le commerce des bestiaux, ce qui arrive presque tous les jours. Mais s'il ne paye point patente — et c'est le cas de plusieurs — ne porte-t-il point un sérieux préjudice aux marchands de bestiaux et aux commissionnaires, dont la patente est lourde ? Est-ce que M. le contrôleur ne pourrait pas surveiller d'un peu près les commerçants interlopes et les soumettre à l'impôt spécial tout comme les autres ? Liberté de trafiquer, mais avec égalité de charges !

Est-il vrai que, dans la manufacture de tabacs, il y a des contre-maîtres et des contre-maîtresses qui vendent des étoffes ou autres objets, et qui en retiennent le prix lors du paiement des journées aux ouvriers ? Ce serait-là un abus criant qui exigerait le renvoi des coupables. Est-ce que les contre-maîtres ont le droit d'exercer une pression sur leurs inférieurs, et de leur imposer l'achat de marchandises, dont on peut s'approvisionner ailleurs ? La manufacture de tabacs n'est pas une caverne de voleurs.

Le quartier de Perrache (rue du Béliar, rue Delandine et autres), s'inquiète toujours des démolitions projetées pour l'agrandissement de la gare. On fait enquête sur enquête, on sème doute sur doute ; les incertitudes persistent, le commerce chôme. Que veut-on

faire ? Où veut-on en venir ? Il faudrait le dire ! Les petits marchands ne peuvent pas attendre la dédite pour chercher à s'établir ailleurs. Est-ce que les petits pâtiront toujours des sottises des grands ?

Indications des tramways.

Un passant écrit au *Salut public* les lignes suivantes que nous soumettons volontiers à qui de droit :

« Si j'osais prendre la liberté de vous consulter sur un fait qui ne touche en rien à la ligne politique du *Salut public*, je vous demanderais ce qui vous préoccupe lorsque vous voyez passer le tramway : est-ce le point d'où il est parti ? ou bien celui vers lequel il se dirige ?

« Pour mon compte, je ne m'inquiète, en pareille occurrence, que du lieu de sa destination. Quant à son point de départ, je ne m'en soucie pas plus que d'une vieille lune. « Comment expliquer alors (à moins que j'aie l'esprit mal fait) que l'administration des Tramways ait soin de renseigner exactement le public sur un fait qui lui est bien indifférent, en installant à l'avant de chacune de ses voitures, une plaque fort apparente qui indique le lieu... d'où cette voiture s'éloigne ? Et cela sur toutes les lignes, en sorte que ce n'est pas un accident, mais bel et bien un parti pris. »

« Vous me répondez peut-être que le point vers lequel marche le tramway est également désigné, sur chaque voiture, par une plaque semblable placée à l'arrière. C'est vrai ; mais comme on ne peut lire ladite plaque que lorsque la voiture est passée, un renseignement donné dans ces conditions est incontestablement tardif et par conséquent oiseux. »

« Il y aurait donc une mesure à prendre, à mon avis : ce serait de placer dorénavant à l'avant de chaque voiture la plaque qui est à l'arrière et réciproquement. »

« Cela me paraît bien facile et bien simple. Mais on m'objectera peut-être qu'on aurait fort à faire si on voulait partout remettre chaque chose à sa vraie place, surtout par le temps qui court.... »

« Ne croyez pas, Monsieur le Directeur, que je cherche une habile transition. Je me hâte d'ailleurs de couper court à toute velléité de ce genre en vous priant d'agréer l'assurance de mes sentiments très-distingués. »

LE CANAL DE SUEZ (1)

Une des questions capitales qui touchent à l'Egypte est celle du canal de Suez, qui fait de l'isthme de ce nom et de la basse Egypte un pays universel pour le commerce du globe entier, au point que l'Amérique elle-même n'est pas désintéressée dans cette entreprise considérable. Ce canal est un détroit artificiel qui fait de la Méditerranée un lac de communication entre l'Atlantique et l'Océan Indien. La navigation y trouve un bénéfice d'au moins mille lieues, si l'on compare le tour de l'Afrique à la traversée de Suez. Ceci est une affaire générale commune à toutes les nations européennes au moins.

Quant à l'Egypte, le point de vue change et la propriété du canal de Suez devient un rempart pour le pays entier, comme aussi une augmentation de commerce. Quelques frégates sur la mer Rouge et sur le canal peuvent interdire l'invasion de l'Egypte du côté de l'Orient, au moyen de cette frontière facile à défendre. Si le lac Moëris avait été renouvelé comme le canal, il aurait été facile de protéger l'Egypte à l'ouest, par une dérivation du Nil, en temps de guerre, au moyen du fleuve sans eau qui commence sous la montagne de Memphis et du Faioum et se rend à la Méditerranée beaucoup plus loin que le golfe du Marabout.

Le canal de Suez est cependant regardé par les Egyptiens comme une calamité, à commencer par les plaintes des fanatiques, avant de parler des répugnances que la politique éprouve pour le contact européen. Du moment que la navigation européenne se multiplie sur les côtes égyptiennes, les ulémas et leur suite regardent le Coran comme à moitié envahi et profondément menacé. Ces hommes de religion ne veulent ni vapeur, ni commerce, ni aucune des idées étrangères à la civilisation mahométane. Quant aux hommes politiques du pays, on peut être certain qu'ils ont aussi peu de bienveillance pour le canal que Cheikh-el-Islam lui-même. Les uns ont peur que la religion soit desservie et diminuée, les autres,

(1) Cet article forme le dernier chapitre de l'ouvrage de *L'Egypte*, que vient de publier M. A. Ganeval, directeur du *Monde industriel et commercial* (une brochure gr. in-8°). Nous remercions notre collaborateur et ami de nous avoir autorisés avec empressement à lui faire cet emprunt dans l'intérêt de nos lecteurs.

ue l'existence des vice-rois soit compromise et la constitution politique changée par les importantes innovations de la nouvelle Egypte.

Aussi le gouvernement égyptien s'est-il hâté de chercher un appui hors de l'Europe, et c'est aux Etats-Unis d'Amérique qu'il s'est adressé. Des généraux américains sont entrés au service du gouvernement, prêtant serment comme fonctionnaires, et l'on s'exposait peut-être à quelque erreur en croyant qu'il n'y a pas quelque point d'attache plus sérieux et plus durable. Supposé qu'il y ait témérité à imaginer un arrangement, un engagement synallagmatique entre les deux gouvernements, l'un sur le Nil, l'autre sur le Potomac, une chose certaine, c'est qu'il y a un lien quelconque et un câble transatlantique de Washington au Caire. Le précédent vice-roi n'était pas imprévoyant; il avait fait des sacrifices pécuniaires considérables, achetant à Constantinople bonnes grâces et faveurs, et non moins cher aussi l'héritage direct par la primogéniture. C'est ainsi qu'il avait fait déclarer héritier présumé son fils aîné, actuellement régnant, contrairement à la loi musulmane sur la succession, loi qui donne le sceptre au plus âgé de la famille. Mais il n'avait pas seulement songé à ôter la succession qu'espérait Halim, dernier de Mehemet-Ali, et Mustapha-Fasil, frère du vice-roi; il s'était aussi préoccupé de créer une concurrence au canal de Suez. Il avait révisé la correspondance antique entre la mer Rouge et le haut Nil. Quelqu'un fut envoyé à Coptos ou à Kéné pour faire des travaux topographiques devant servir à construire un chemin de fer entre le Nil et la mer. Quels ont été les résultats de ces tentatives? Voulaient-ils relier Coptos au Nil par un trajet de quelques heures, ou reprendre l'ancienne voie romaine de Coptos à Bérénice? Je l'ignore absolument.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on y avait songé dès avant l'inauguration du canal de Suez, preuve d'une malveillance peut-être dissimulée, mais bien réelle. Ces projets ont existé; les premiers tâtonnements suffisent à le prouver. Le désir de ruiner le canal s'y trouvait certainement. Ce canal, cette énorme entreprise européenne avait éprouvé, et c'est de mauvais œil qu'on la vue réussir. Qu'on y songe, le canal est un fantôme. C'est une prise de possession européenne sur cette terre jadis inviolable dont on voudrait bien chasser tout ce qui n'est pas Turc ou Fellah.

Le gouvernement égyptien se soumettra pourtant non gré malgré à la chose accomplie qu'il subira; mais s'il pouvait, on ne tarderait pas à voir le canal comblé. Il est dans un flet où il ruminera tous les moyens de rompre quelques mailles. Peut-être attendra-t-il charitablement l'heure où son maître du Bosphore sera mangé par la Russie, espérant que dans cette crise de l'empire ottoman, il pourra se constituer indépendant. C'est le rêve de chaque vice-roi. Il peut rêver cette indépendance et en chercher les secrets voies; il peut caresser les puissances européennes, mais il sait que du côté du nord de la Méditerranée, il n'a rien à espérer que des chaînes dorées. Le salut qu'il attend, c'est la lutte de la Russie avec le reste de l'Europe à propos de Constantinople, et pendant cette lutte un long bras américain s'étendant sur la côte d'Egypte, et la couvrant d'une manière efficace moyennant salaire. La chaîne rivée au cou du gouvernement égyptien s'allongerait beaucoup pour aller à Washington, et toute chaîne longue paraît plus supportable, quand l'extrémité marque un grand éloignement du dominateur. Ce sera néanmoins toujours une chaîne dont on voudra se délivrer un jour, si l'on peut, car les Etats-Unis d'Amérique, ne lâcheront pas prise facilement quand ils auront mis un pied sur la grasse terre d'Egypte.

Si le gouvernement égyptien comprenait la force qui dominera bientôt sur la terre, et qui compte déjà pour un coefficient important dans les affaires européennes, il pourrait se passer, sous beaucoup de rapports, des appuis fragiles et trompeurs qu'il a cherchés. Cette force n'a pas encore un nom parmi les Orientaux, et moins en Egypte qu'ailleurs, car on n'y connaît que la force brutale. Et cependant que de prodiges n'a pas opérés la force dont je veux vous parler, c'est-à-dire la force morale! La puissance des rois, la valeur des conquérants, les empiétements des ambitieux et les plus grands forfaits des criminels: tout tombe devant la force morale!

Ah! si les vice-rois d'Egypte avaient eu du cœur pour comprendre une seule expression du traité de 1841 qui a établi la vice-royauté telle qu'elle est, s'ils avaient exécuté cette seule clause: *gouverner en bon père de famille*, quelle force n'aurait-il pas eue? Si vivant avec la simplicité que le Koran ne condamnerait pas, ils avaient mis fin aux vols continus pratiqués sur les populations d'Egypte, aux tortures corporelles employées pour extorquer l'argent; si les vice-rois, comprenant la justice, avaient attaché quelque soin à la faire régner, ils auraient eu un des pays les plus heureux de la terre et la nation la plus reconnaissante. On obtiendrait tout de l'Egyptien, si le peuple était instruit et bien traité. Ce serait là pour un gouvernement sage une force invincible, car l'Egyptien est plein de cœur et d'intelligence, mais il faudrait le gouverner comme un peuple d'hommes et non comme un troupeau de brutes!

A. GANEVAL
Directeur du Monde industriel et commercial.

LA RÉCOLTE

ET LA CONSOMMATION DES CÉRÉALES

D'après le livre récent de l'économiste américain Michaël Mulhall sur le progrès économique de la terre, la production et la consommation annuelles des céréales chez les principales nations du monde pourraient se repré-

senter par les chiffres suivants. Ces chiffres sont en millions d'hect.; ils se rapportent à l'année 1879 :

| | Récolte. | Consom. | Exc. | Déficit. |
|-------------------|----------|---------|-------|----------|
| Etats-Unis | 145 | 91 | 54 | » |
| France | 86 | 94,5 | » | 8,5 |
| Russie | 58 | 29 | 29 | » |
| Allemagne | 54,5 | 62 | » | 7,5 |
| Italie | 51 | 53 | » | 2 |
| Turquie | 33 | 29,5 | 3,5 | » |
| Royaume-Uni | 33 | 72,5 | » | 39,5 |
| Autriche-Hongrie | 33 | 28 | 5 | » |
| Espagne, Portugal | 81 | 31 | » | » |
| Canada | 14,5 | 11 | 3,5 | » |
| Australie | 11 | 5,5 | 5,5 | » |
| Chili | 5,5 | 3,5 | 2 | » |
| Autres pays | 7,5 | 52,5 | » | 45 |
| Total | 563 | 563 | 102,5 | 102,5 |

Les principales conclusions à tirer de ce curieux tableau sont les suivantes :

Les Etats-Unis produisent, à eux seuls, un peu moins du tiers et un peu plus du quart des céréales du monde entier.
La France marche à la tête pour la consommation, qui atteint chez elle 2 hect. 55 par tête d'habitant. L'Angleterre vient ensuite, avec 2 hect. 40 par tête. Les Etats-Unis, en troisième ligne, avec une consommation individuelle de 1 hect. 85.
La portion du blé qui ne se consomme pas dans les pays d'origine et qui fait l'objet du commerce international, atteint presque un cinquième du total des existences, soit 102 1/2 millions d'hectolitres, soit encore une valeur de près de trois milliards. Les Etats-Unis en fournissent plus de la moitié; la Russie près d'un tiers; ces deux pays ont donc presque le monopole des bénéfices que crée le commerce d'exportation des céréales. Leur principal tributaire est l'Angleterre.

Maintenant, si l'on considère, d'accord avec Michaël Mulhall, que la superficie cultivée en céréales atteint 11 millions d'hectares, on devra évaluer la production moyenne par hectare à 13 hectol. 42.

En France, cette moyenne est de 14 hectol. et demi à l'hectare. Mais il s'en faut de beaucoup que ce soit là un maximum: l'Autriche, en 1879, a atteint 15 hectol. L'Angleterre, avec des procédés perfectionnés, arrive à 17 1/2. Si nous nous élevions à ce dernier niveau, nous produirions 105 millions d'hectolitres, soit 10 millions et demi pour l'exportation, ce qui nous assurerait un revenu de 250 à 300 millions de francs, à la place d'une dette annuelle de 150 à 200 millions: différence, 5 à 600 millions de plus dans la bourse des particuliers. En atteignant simplement la moyenne qu'arrive l'Autriche, ce qui n'aurait rien de merveilleux, nous ferions fléchir de trois millions d'hectolitres nos demandes à l'importation, soit encore un dégrèvement annuel de 70 millions de francs.

Ce sont là des résultats que l'on peut atteindre, que l'on atteint même dans les départements de la région du Nord, où un rendement de 28 hectolitres et au-delà à l'hectare est un fait très fréquent. Mais il faut, pour cela, traiter la culture par des procédés industriels et combiner la culture du blé avec celle de la betterave.

Les Récidivistes et les Vagabonds

M. Camescasse, préfet de police, s'est rendu au sein de la commission de la Chambre qui s'occupe de la transportation des récidivistes pour lui fournir des renseignements sur le vagabondage.

On sait que le projet dont la commission est saisie, et qui d'ailleurs a été préparé par M. Camescasse, s'applique non seulement aux récidivistes mais aux vagabonds.

Ce projet décide d'appliquer la transportation après la cinquième condamnation prononcée dans un intervalle de dix ans, aux individus qui auront été condamnés pour vagabondage et mendicité. Toutefois, la transportation ne résultera pas de plein droit de la condamnation, elle devra être prononcée.

En outre, le projet définitif définit ainsi le vagabondage :

« Les vagabonds, gens sans aveu, sont ceux qui n'ont ni domicile certain, ni moyen de subsistance, soit qu'ils n'exercent habituellement aucune profession, soit qu'ils vivent du jeu ou de la prostitution sur la voie publique. »

M. Camescasse a appuyé ces dispositions et a fait une véritable physiologie du vagabondage qui a vivement intéressé la commission. Celle-ci, tout en reconnaissant la nécessité d'atteindre le vagabond, qui est un véritable criminel, craint de frapper le vagabond accidentel. Les explications du préfet de police ont eu pour but d'écartier cette crainte. M. Camescasse a démontré, par des statistiques précises, que le vagabondage n'est jamais un délit isolé, il est toujours le prélude ou la suite d'autres crimes ou délits.

Sur 6,000 vagabonds arrêtés dans les six derniers mois, il y en avait tout au plus 200 qui n'étaient que des vagabonds accidentels, c'est-à-dire des individus dont l'état de vagabondage était le résultat du chômage, d'infirmités ou d'autres causes accidentelles.

NI FILLES, NI FEMMES, NI VEUVES

Nos lois sont vraiment faites avec une légèreté pitoyable. Qui croirait par exemple que la dernière loi sur le divorce n'a pas déterminé la position de milliers de malheureuses femmes qui sont veuve pour tout le monde, parce que leurs maris sont évidemment morts, mais que la loi de la déclaration d'absence maintient dans l'ingénieux état de suspension qu'elle a inventé? Ni fille ni femme mariée, pas encore veuve. Triples imbéciles de législateurs! Et cet état d'incertitude dure trente ans.

L'Atlas quitte le port de Marseille pour Alger; il faut quarante-huit heures en temps normal. Au bout de six mois, on n'en a pas entendu parler, on ne l'a vu nulle part, ni aux Baléares, ni à Barcelone, ni sur la côte d'Afrique, ni rien, ni personne de ce qu'il portait. Tout le monde dit: il a péri, corps et biens.

Une bouteille, qu'on trouve sur la plage, avec ces mots: « En vue des Baléares, nous sommes, » confirme le sort de l'équipage et des passagers, sort sur lequel personne de bon sens ne pouvait avoir aucun doute.

A terre il y a des veuves, il y a des veuves surtout. Les uns et les autres, les premiers après trois mois, les autres après l'année révolue, songeront à se remarier. Impossible; il n'y a pas eu d'acte de décès dressé; on n'a pas représenté le cadavre. Ne serait-ce pas à faire faire aux administrateurs chargés de les dresser ces actes de décès, le plongeon de trois kilomètres nécessaire?

Allons, sénateurs, loin de rejeter la loi du divorce votée par la Chambre, ajoutez-y une

disposition prévoyant le cas signalé ici. Aujourd'hui qu'on fait le tour du monde en trois mois, les délais de la déclaration d'absence doivent être ramenés à un taux en rapport avec la rapidité qui emporte tout, excepté la législation la plus surannée et la plus idiote.

NOUVELLES FINANCIÈRES

La Banque de Lyon et de la Loire
Les affaires de la liquidation de la Banque de Lyon et Loire ne semblent pas s'acheminer vers une solution prochaine.

Sans compter les deux projets de concordat poursuivis, l'un par la Société agricole des Etats-Unis, l'autre sous les auspices de la Société Lyonnaise et du Crédit financier et industriel de Lyon, voici qu'un syndicat d'actionnaires vient de se former dans le but de poursuivre les conséquences juridiques de la déclaration de nullité de la Banque.

A cet effet, le groupe des actionnaires, comprenant jusqu'à présent soixante-dix adhérents, a demandé à plusieurs juristes de Paris des consultations motivées sur les trois points suivants :

1° Une société déclarée nulle après sa mise en faillite, peut-elle rester sous la dépendance du syndic en étant maintenue en état de faillite?

2° Les opérations d'achat et de vente des titres de la Société annulée sont-elles valables?

3° La chambre syndicale des agents de change n'a-t-elle pas engagé sa responsabilité dans une certaine mesure en admettant à la cote les titres d'une Société déclarée nulle pour défaut de versement du quart?

4° Enfin, si le dossier fait appel du versement des trois quarts, qui doit payer du souscripteur primitif ou du porteur actuel?

Les réponses à ces quatre questions sont données par M. Oudin, avocat, défenseur près le tribunal de commerce de la Seine; M^{rs} Rousseaux et Vasseur, avocats à la cour d'appel de Paris.

Les brochures qui contiennent ces deux consultations ont été déposées chez les principaux libraires de Lyon, où elles sont en vente au prix de 1 fr. 25 l'une.

Ajoutons que l'appel interjeté du jugement qui a prononcé la nullité de la Banque viendra prochainement devant la cour. La première fixation est indiquée pour le 19 de ce mois. Nous ne savons si l'affaire viendra en temps utile.

D'après tout ce que venons de dire, on voit que le développement des procès inévitables se poursuit sans hésitation et que nous sommes loin d'une solution, pourtant fort désirable, qui résulterait d'un abandon par les créanciers de partie de leurs droits, afin que leurs actionnaires, déjà si malheureux, ne soit pas jugulés.

Quoiqu'il en soit, la lecture des deux consultations que nous signalons est de nature à éclairer les intéressés sur les points restés obscurs de cette indéchiffable affaire.

Un peu partout

Sommé par huissier, saint Médard avait fait semblant de se calmer et nous a laissé quelques jours de répit; mais le temps se recouvre, la pluie recommence. On dirait, dit Zola de la Renaissance que saint Médard nous tient rigueur. Ecoutez ses plaintes légitimes.

La pluie, toujours la pluie, et après la pluie les inondations.

Le malheureux Beaujolais, déjà éprouvé par le phylloxera et la grêle, voit emporter ses foins, ses luzernes par des torrents furieux; quelle misère!

Juste punition du ciel, s'écrient nos bons apôtres du cléricatisme.

Eh non, le ciel ni le bon Dieu ne sont en cause dans ces dévastations, car ils auraient au moins le souci d'épargner les champs de s'fidèles et les vignes des croyants. Tandis que tout disparaît sous la grêle ou s'en va à veau-l'eau, sans distinction de grappes bien pensantes ou de prairies orthodoxes.

Laissons donc ces enfantillages de côté, et bornons-nous à plaindre les malheureux qui voient s'effondrer en quelques heures le fruit de toute une année de travail et d'espérances.

L'an de disgrâce 1882 sera décidément l'année du krack, sous toutes ses formes.

Krack financier, krack industriel, krack agricole... Nous n'avons pour nous consoler que la résurrection des tambours, ce qui est insuffisant.

Nous venons de mentionner le krack financier.

Il sévit encore et plus que jamais dans notre bonne ville.

Quelques agents de change ont pu obtenir un concordat de leurs créanciers et recommencer les opérations à terme. Mais les spéculateurs échaudés se méfient, avec trop de raison, et ne paraissent pas disposés à se lancer dans les folies au bout desquelles on ne trouve que la faillite et la ruine. Quant aux capitalistes repeuteurs, on ne les verra pas de longtemps et pour cause, confier leur argent à une corbeille qui fait si bien danser l'anse du panier.

Ajoutons pour compléter le tableau, que les établissements financiers en banqueroute, tels que l'Union Générale et la Banque de la Loire donnent lieu à d'interminables et innombrables procès qui mettent en joie les avoués, les avocats et les huissiers.

Que sortira-t-il de tout cela?

Les points d'interrogation se posent à la file, et on nous assure que les juges sont aussi embarrassés qu'on peut l'être, dans ces conflits d'intérêt qui menacent de ruiner la moitié d'une ville.

Il est bien évident que le seul remède à cette débâcle consiste dans des transactions hors desquelles il n'y a aucune solution possible.

Veut-on plaider éternellement, pour le plus grand profit de l'enregistrement et du fisc?

C'est là le cas, ou jamais, d'appliquer l'adage connu: le plus mauvais des arrangements vaudra le meilleur des procès.

Notre confrère le Progrès poursuit avec une persistance louable, la campagne contre les ingénieurs des ponts-et-chaussées, à propos du barrage de la Mulatière.

Il prend même la peine de discuter, pied à pied et ligne par ligne, le rapport qui a motivé la suppression du service des Mouches.

N'est-ce pas se donner beaucoup de souci, alors qu'un simple d'homme suffirait?

De deux choses l'une: ou le barrage de la Mulatière avait pour but d'améliorer sérieusement et pratiquement la navigation de la Saône; ou il n'était qu'un ouvrage encombrant et coûteux, servant de prétexte à des dépenses inutiles.

Dans le premier cas, comment se fait-il que le service régulier, quotidien, essentiellement

utile des bateaux Mouches trouve un obstacle insurmontable devant le dit barrage?

Dans le cas second, comment qualifier des ingénieurs qui dépendent des centaines de mille francs, pour le plaisir d'encraver le lit d'une rivière et de molester le public? Car enfin, il n'y a pas à sortir de là: avant le barrage, les bateaux naviguaient, après le barrage ils ne naviguent plus.

Notes et Renseignements

Fonctionnaires civils de l'Etat. — On nous communique la note suivante en prière de l'insérer :

« Une importante réunion des fonctionnaires civils de l'Etat a eu lieu le dimanche 15 juillet, au Palais de la Bourse.

« L'assemblée a adopté les résolutions suivantes :

« Convocation ultérieure de tous les fonctionnaires, qui sera faite par lettre spéciale individuelle, pour une réunion où seront arrêtés les termes d'une nouvelle pétition à adresser aux Chambres: enfin, il sera statué dans cette réunion sur l'emploi de la somme relativement importante restant en caisse et disponible sur le produit des cotisations.

« En conséquence, tous les fonctionnaires civils de l'Etat recevront communication du texte des lois du 9 juin 1853 et du projet de loi en discussion depuis le 24 mars 1879. Une marge ménagée en regard de ce contexte permettra à chacun de consigner les observations que l'examen de ce texte pourrait provoquer.

« Le comité d'initiative nommé dans cette séance, adresse un pressant appel à la bonne volonté et à l'union de tous les fonctionnaires.

« Pour le Comité :

« PERRIN, PICORNOT. »

La police lyonnaise. — Nous avons toujours, et en toute circonstance, observé vis-à-vis de la police de notre ville la plus grande réserve, lorsque nous ne l'avons pas défendue contre les attaques dont elle a été souvent l'objet.

Cependant, nous sommes obligés de convenir que l'attitude de certains agents — et ils sont nombreux — devient intolérable. Oui, bon nombre de gardiens de la paix, brigadiers et sous-brigadiers, traitent avec la même désinvolture, et sans rime ni raison, un paisible citoyen inoffensif et un rôdeur du Champ-Fleurvi.

Nous avons reçu bon nombre de réclamations nous signalant des faits de brutalité révoltante; nous avons cru devoir ne point les publier; désormais, ce sera différent...

La nuit dernière encore, une rixe survenait devant le Théâtre-Bellecour; les procédés des agents l'envenimèrent. Survint encore un brigadier et un gardien de la paix qui, au lieu de s'enquérir des motifs de la querelle, se mirent à brutaliser les personnes que la dispute avait rassemblées.

Nous appelons sur ce point l'attention de M. le secrétaire général pour la police; le mal est assez profond pour que l'on y porte remède, et cela sans retard.

(Nouveliste.)

Nos Théâtres municipaux. — Le maire de Lyon, chevalier de la Légion d'honneur, donne avis :

Que le mardi 8 août 1882, à deux heures, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, il sera procédé, pardevant lui ou son délégué, assisté de deux membres du conseil municipal, en présence de M. l'architecte en chef de la Ville et de M. le receveur municipal, à l'adjudication, pour une période de trois années, à partir du 1er septembre 1882, de la location et de l'exploitation des deux théâtres municipaux (le Grand-Théâtre et le théâtre des Célestins).

L'adjudication aura lieu aux enchères publiques, à la bougie éteinte. Elle portera sur le prix de location à payer annuellement à la ville et sera tranchée, au par-dessus de la mise à prix de 50,000 fr., en faveur de la personne qui aura souscrit les conditions les plus avantageuses pour la ville. Les enchères ne pourront être moindres de 1,000 fr.

Nul ne sera admis à concourir: 1° S'il n'a préalablement été agréé par l'administration; 2° s'il ne justifie pas du versement à la caisse municipale d'un dépôt provisoire en numéraire de 50,000 fr.

Cette somme sera remboursée dans les 24 heures aux concurrents qui n'auront pas été retenus adjudicataires.

Dans le cas où l'adjudication de deux théâtres réunis n'aurait pas abouti, il sera procédé à une adjudication séparée des deux théâtres dans l'ordre suivant savoir :

1. Théâtre des Célestins; 2. Grand-Théâtre.

La mise à prix séparée est fixée au minimum: 1. pour le Grand-Théâtre, à 2,000 fr. par an; 2. pour le théâtre des Célestins, à 50,000 francs par an. Les enchères ne pourront être moindres de 1,000 francs. Le dépôt provisoire à verser à la caisse municipale reste fixé à 25,000 francs pour chaque théâtre.

Les cahiers des charges relatifs à cette adjudication sont déposés à la mairie de Lyon (bureau des beaux-arts), où l'on peut en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 10 heures du matin à 3 heures du soir.

Lyon, à l'Hôtel-de-Ville, le 17 juillet.

Le maire de Lyon,
D^r GAILLETON.

C'est ainsi que va continuer l'étonnante aventure de nos théâtres municipaux transformés, de par l'édilité, en immeubles de rapport.

On remarquera que l'adjudicataire devra être préalablement agréé par l'administration.

Pour être agréé, il faut évidemment se montrer agréable.

On peut donc être certain que le candidat appelé à soumissionner cette fourniture artistique sera un candidat agréable à l'édilité.

Souhaitons qu'il le soit aussi au public.

Fête de bienfaisance du Parc. — S'il y a lieu de constater que les mauvais temps, a neutralisé jusqu'à certains degrés les efforts des organisateurs de cette fête, il convient aussi de reconnaître leur persévérance, et de formuler en même temps le vœu que le soleil, se mettant enfin de leur côté, leur permette dimanche 23 juillet, de tirer tout le parti désirable des préparatifs remarquables qu'ils ont faits.

Il est inutile d'insister sur le but éminemment philanthropique de cette entreprise: tous ceux qui ont quelques relations avec l'assistance publique (et les organisateurs sont de ceux-là) connaissent, pour les avoir vus de près, les profondes misères au soulagement desquelles le produit de la fête apportera un premier contingent.

C'est à présent à la population lyonnaise qu'appartient le dernier mot: nous avons le ferme espoir que la réponse sera éclatante.

Nota. — On a élevé des doutes sur l'existence des admirables carpes qui serviraient à l'at-telage original de M. Favre: les incrédules peuvent aller les admirer dans leur énorme bûche, au Lac, jusqu'à samedi, en s'adressant à M. Vaudray qui leur offrira, avec des billets de tombola, la perspective de la matelote la plus plantureuse.

Le Concours régional. — Par arrêté du Ministre de l'Agriculture, le prochain Concours régional d'animaux reproducteurs, d'instruments et de produits agricoles et horticoles comprenant les départements de l'Ardeche, de la Loire, de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme et du Rhône, aura lieu à Mende.

COMPTE-RENDU

Des séances du Syndicat de la Boucherie et de la Commission qui lui a été adjointe.

Dans sa séance du 5 juin dernier, le Syndicat de la Boucherie de Lyon, décidait la mise à l'ordre du jour, d'une assemblée générale, qui a eu lieu le 14 juin, pour y discuter un rapport concernant le service des bouviers des abattoirs de Vaise et de Perrache. Le syndicat appuyait le vœu de voir apporter au poste rempli par eux différentes réformes relatives aux soins à donner aux bestiaux en même temps qu'il voyait la nécessité de créer un contrôle pour la qualité des foins, qu'ils sont appelés à fournir.

D'un autre côté, l'appointement qui est alloué aux bouviers paraissant exagéré, il y avait lieu de modifier les conditions actuelles.

Cette proposition trouva alors l'accueil que méritait son importance et il fut nommé par la boucherie réunie, une commission chargée d'étudier cette affaire et de lui donner telle solution qui serait jugée convenable.

Cette commission, dans une première réunion, tenue le 29 juin, avec le syndicat, discuta les charges et avantages incombant aux bouviers.

M. le Syndic, qui avait fait établir un relevé des chiffres comparatifs de vente des foins, entre deux époques différentes, en donna connaissance.

Sa discussion ne tarda pas à s'animer et à provoquer de vives mais fort intéressantes répliques.

Enfin, la commission tomba d'accord de s'ajourner à une prochaine séance, après qu'il eût été convenu de débattre pour ce jour-là, un projet de règlement qui serait étudié.

C'est lundi 17 juillet, que s'est tenue cette deuxième réunion.

M. Rey remet au nom de la commission, un long rapport dans lequel il s'applique à faire ressortir le bien fondé des plaintes faites, basées sur des renseignements certains, et fait suivre son exposé d'un règlement composé de divers articles, dans chacun desquels sont minutieusement prévus les cas différents pouvant se rattacher au poste dont il s'agit ainsi que les charges et avantages s'y appliquant.

C'est surtout sur la qualité des foins que la commission a porté son attention ainsi que sur le poids des boîtes à fournir, qui sera de 2 kil. 50 et kil., poids reconnus avec raison comme devant faciliter la vérification de la marchandise fournie.

Le bénéfice de 6 fr. par 100 kil accordé jusqu'à présent aux bouviers, paraît devoir être maintenu; mais l'appointement fixe qu'ils reçoivent sera sans aucun doute supprimé, les bénéfices constatés sur le trafic des foins donnant un résultat suffisamment rémunérateur.

Il ressort donc jusqu'ici que le travail laborieux de la commission chargée de cette question amènera une économie pour la boucherie, puisqu'il s'agit d'une somme de fr. 4,000, à supprimer dans son compte de frais généraux, et aura pour effet immédiat une amélioration reconnue urgente en ce qui concerne les soins à donner aux bestiaux.

Le projet de règlement mentionné plus haut sera tiré à plusieurs exemplaires, remis aux membres de la commission, qui achèvera de l'étudier, afin de pouvoir dans une prochaine réunion, arrêter d'une façon définitive les différents articles dont il est composé et qui ont subi déjà quelques légères modifications.

FOIRES ET MARCHÉS

Du 16 au 22 juillet 1882.

Département du Rhône. — 23. Aigueperse. — 24. Villefranche. — 25. St-Vincent-de-Reins, Allières, Polionnay. — 26. Irigny, Jullié, Pontcharra, St Symphorien-sur-Coise, St-Loup. — 27. Poule. — 29. Chenelette.

Département de l'Isère. — 23. Lumbin. — 24. Pont-de-Beauvoisin. — 25. Chamagnieu, St-Priest. — 26. Corbelin, Entre-2-Guiers, Rencurel, Roybon, Vienne, Gières, Voiron, Beaupaire. — 27. La Côte-Saint-André. — 28. Montceau. — 29. Corps.

LYON

Marché de Lyon-Vaise

Table with columns: ESPECES, AMENES, PRIX DES 100 KILOS, PRIX extrêmes. Rows include Porcs, Bœufs, Vaches, Veaux, Moutons.

Table with columns: ESPECES, AMENES, PRIX DES 100 KILOS, PRIX extrêmes. Rows include Bœufs, Vaches, Veaux, Moutons.

Table with columns: ESPECES, AMENES, PRIX DES 100 KILOS, PRIX extrêmes. Rows include Veaux, Moutons, Porcs.

Table with columns: ESPECES, AMENES, PRIX DES 100 KILOS, PRIX extrêmes. Rows include Bœufs, Vaches, Veaux, Moutons.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Marchés aux Bestiaux de la semaine. LUNDI 17 juillet. Porcs. — La vente a été relativement forte...

MARDI 18 juillet. Bœufs. — La vente a paru être un peu plus calme que la semaine dernière...

JEUDI 20 juillet. Moutons. — Les 1,804 moutons qui ont été mis en vente provenaient de diverses races...

VENDREDI 21 juillet. Bœufs. — Les dernières qualités se sont maintenues aux prix de mardi passé...

SAUFS. Cours de Lyon, 19 juillet. Saufs en branche secs, 77 à 79 fr. Peaux de moutons sèches, de 1,60 à 1,80 lek.

SALAISSONS ET SAINDOUX

Table with columns: Lard en bande, Lard maigre, Saïndoux nu, Paille salée, Paille fraîche, Jambon blanc, Saïsson blanc, Saïsson de Lyon.

BOUGIES

1re qualité, bougie de Lyon. 94 à 95. 2e — — — — 90 »

FRUITS ET LEGUMES

Table with columns: Pêches d'Italie, Pêches de Perpignan, Melons de Cavaillon, Tomates de Bagnols, Aubergines, etc.

MARCHÉ AUX GRAINS (GUILLOTIÈRE)

Blés. — Marché sans transactions, vu les moissons; cependant malgré le manque d'affaires les prix restent sans changement.

Farines de commerce. — Calme complet. On compte sur une légère baisse d'ici peu, car la récolte va bientôt se ramasser.

Farines de boulangerie. — Devant les mauvais temps qui ont eu lieu dernièrement la meunerie avait arrêté la vente du livrable dans l'espoir d'une hausse.

Pailles et fourrages. — Le marché de la place de la Croix de ce jour, en raison des moissons qui retiennent le plus grand nombre des cultivateurs dans les champs, était sans intérêt.

Orges. — Il n'y a pas de cours sérieusement établis. Les orges d'Algérie sont offertes à Marseille de 17 à 18 fr. les 100 kil.

MARCHÉS AUX BESTIAUX

Marché de la Villette

Table with columns: ESPECES, AMENES, RENVOIS, VENUS les 100 kil. Rows include Bœufs, Taureaux, Vaches, Veaux, Moutons, Porcs.

Aix (Bouches-du-Rhône), 18 juillet.

Table with columns: Bœufs du pays, d'Afrique, Moutons du pays, d'Afrique, Agneaux, Bordeaux (Gironde), 17 juillet.

Dijon (Côte-d'Or), 18 juillet.

Table with columns: Bœufs, Taureaux, Vaches, Veaux, Moutons, Veaux nourrissons, Génisses.

Villefranche (Rhône), 17 juillet.

Table with columns: Bœufs ou vaches, aménés 400, vendus de 150 à 165 fr. Veaux aménés 110, vendus de 80 à 95 fr.

GRAINS & FARINES

Paris, 20 juillet. FARINES DE CONSOMMATION. — Les prix ont fléchi hier de 1 fr. par sac.

Table with columns: Disponible, Courant, Août, Sept.-Oct., 4 derniers, 4 de novembre. Rows include Blé, Avoine, Pommes de terre.

Alais (Gard), 19 juillet. Blé, 2 hect., 50 .. à 52 .. Avoine, 2 hect., 22 .. à 23 ..

Cette (Hérault), 17 juillet. Blés: La nouvelle campagne est engagée. Elle porte plus spécialement, jusqu'à présent, sur les tuzelles d'Afrique et les blés d'Amérique.

Annecy (Haute-Savoie), 19 juillet. Blé, 80 kil., 22 50 à 23 50. Avoine, 100 k., 22 .. à 23 ..

Clermont-Ferrand (P.-de-Dôme), 17 juillet. Blé blanc, dit Odesa, 100 kil., 32 .. à 32 50. Blé fin ordinaire, 31 .. à 31 50.

Issoire (Puy-de-Dôme), 18 juillet. Blé blanc, 100 kil., 24 .. à 24 25. Blé rouge, 21 50 .. à 22 50 ..

Dôle (Jura), 18 juillet. Blé, 100 kil., 30 .. à 31 50. Orge, 19 .. à 20 .. Avoine, 19 .. à 20 ..

Chalon-sur-Saône (S.-et-Loire), 18 juillet. Blé blanc, 100 kil., 30 50 à 31 50. Blé roux, 30 .. à 31 ..

Chalon-sur-Saône (S.-et-Loire), 18 juillet. Blé blanc, 100 kil., 30 50 à 31 50. Blé roux, 30 .. à 31 ..

SITUATION DES RÉCOLTES

Mâcon (Saône-et-Loire), 19 juillet. Nos récoltes souffrent des pluies torrentielles qui sont tombées ces derniers temps.

Pont-de-Vaux (Ain), 12 juillet. Les dernières pluies ont submergé toutes les prairies. La moisson des seigles était commencée.

Fourrages. Marché de la Chapelle du 19 juillet. Fort marché, 250 voitures. Vente active sur les pailles de blé, qui ont obtenu une plus-value de 1 fr.

Huile de Colza. — Le courant du mois est en baisse de 50 c. et se traite également à 74 fr. Adit fléchi également de 25 c., au cours de 74 75.

Huile de lin. — Baisse de 25 c.; affaires nulles. Disponible, 60 .. à 60 .. Livrable juillet, 60 .. à 60 ..

Huiles de graines comestibles. — Calmes. Les 100 kil. Disponible, 48 .. à 49 .. Livrable, 48 .. à 49 ..

Alcools - Vins. Paris, jeudi 20 juillet. Cours commerciaux. ALCOOLS. — Les prix sont faiblement tenus au début de la réunion.

La tendance est plus ferme après la cote; on fait du livrable en août à 60 fr., des 4 derniers mois à 54 75 et des 4 premiers mois à 54 50.

Stock: Pipes, 625 contre 550 hier. Stock: Pipes: 46,395 contre 6,725 en 1881. Montpellier (Hérault), 7 juillet.

Cognac et Saintes, 18 juillet. Fine champagne, 250 à 260. Petite champagne, 230 à 240. Borderies, 225 à 230.

Nîmes (Gard), 17 juillet. Nos cours sont les mêmes en 3/6. Disponible, 100 .. à 100 .. Juillet-août, 100 .. à 100 ..

En vins, les prix sont toujours bien tenus; la demande se soutient. Espagne n° 1, 15° .. 38 .. à 40 .. Italie, n° 1, 13 à 14° .. 38 .. à 40 ..

Suifs, Saïndoux, Salaisons. Paris, 20 juillet. Le cours officiel des suifs français fondus de boucherie a été fixé aujourd'hui à 95 .. hors de Paris, soit en hausse de 25 c. sur le cours précédent.

Le Havre (Seine-Inférieure), 20 juillet. SAINDOUX. — L'article est faible. On a fait, hier soir, 800 tieçons Wilcox sur septembre à décembre à 76 75, puis à 76 fr. par 50 kil., et sur janvier à 75 75, puis à 75 50.

Suifs & Mèlasses. Paris, 20 juillet. Cours commerciaux. SUCRES. — Cet article reste au calme. Les prix ne varient pas. Le courant du mois est offert à 63 37, acheteurs peu nombreux à 63 25.

CAFÉS ET CACAO. Le Havre (Seine-Inférieure), 20 juillet. CAFÉS. — Calmes; prix sans changement. Vente 850 sacs, dont 150 sacs Nicaragua à 55 sh.; 400 sacs Rio lavés de 73 à 85 fr.; 500 sacs Santos non lavés sur décu, à 51 50 et 100 sacs Guatemala à 64 fr.

Nantes (Loire-Inférieure), 19 juillet. CAFÉS. — On a vendu 189 sacs Haiti-Cap pour la commission à prix réduit, et 50 Bantins Réunion portés à 335 fr. les 100 kil.

Marseille (Bouches-du-Rhône), 19 juillet. CAFÉS BON GOUT. — Les Moka continuent à être très recherchés: on a pris toutes les parties à la vente, soit 400 fardes environ, de fr. 13 à 135.

Marseille (B.-du-Rhône), 19 juillet. Divers. Petits grains Thyra, 40 à 41. — Petits grains ordinaire, 34 à 36. — Gros grains Samos, 41 à 42.

Riz. — Nous cotons les 100 kilos en sacs. Les riz sont entièrement délaissés; seules les provenances du Piémont donnent lieu à quelques ventes pour la consommation.

Poivres. — Toujours très fermes. Nous cotons par 50 kil. ent. sec. 2 p. 0/0. Poivre blanc Singapour, 125 à 130. — Poivre blanc Penang, 118 à 125. — Poivre noir Tellichery, 78 à 81.

Savons de Marseille garantis sans mélange. Blanc à l'huile d'olive, les 100 k. en fabr. 74 .. Bleu pâle et vif, coupe ferme, marq. spec. 53 ..

Beurre le kil., 1 90 à 2 .. Oufs, la douzaine, 20 à 20 75 Gros fromagers, le kil., 20 .. à 20 .. Petits fromagers, le kil., 20 .. à 20 ..

